

<http://pierrealainmillet.fr/PV-autoconsomme>



Conseil de métropole du 24 juin 2019

Autoconsommation électrique en HLM

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 24 juin 2019

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ce projet pourrait n'appeler que peu de commentaires s'il ne s'agissait que d'une réalisation de photovoltaïques en autocosommation collective. La difficulté ne porte en effet que sur la dimension collective que prévoit la loi et qui permet théoriquement a plusieurs clients de partager la production d'électricité locale, tout en ayant leurs propres abonnements sur le réseau électrique.

Dans ce cas, il s'agit de locataires d'un même immeuble dont la production photovoltaïque sera d'abord consommée dans les parties communes. Dans les parties privatives, elle représentera une baisse de la demande sur le réseau et la seule question est donc de répartir équitablement entre tous les locataires cette baisse de consommation réseau.

Si nous ne pouvons que soutenir cette expérience, comme nous l'avons fait pour deux installations en auto-consommation sur les bâtiments de la ville de Vénissieux, nous nous interrogeons sur le rôle de GRDF dans ce montage qui devrait étudier l'intérêt d'installations au gaz naturel au sein de logements collectifs avec autoconsommation collective. Quel intérêt et quel enjeu ? la délibération n'en dit rien alors qu'il n'y a à priori aucun rapport entre les deux.

Une mauvaise langue dirait que de fait, GRDF représente ici l'intérêt du gaz, qui comme chacun sait est très convergent avec l'électricité renouvelable intermittente, et qui donc a besoin d'un complément flexible, le gaz.

Nous voterons cependant cette délibération.